

Intitulé de l'UE	Droit et Administration foncière 2
Section(s)	- (4 ECTS) Master en Sciences de l'Ingénieur industriel / orientation Géomètre / Cycle 2 Bloc 1

Responsable(s)	Heures	Période
Bruno FROMENT	45	Quad 2

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Droit et administration foncière 2	45h	Bruno FROMENT

Prérequis	Corequis
	- Gestion foncière 1

Répartition des heures
Droit et administration foncière 2 : 45h de théorie

Langue d'enseignement
Droit et administration foncière 2 : Français

Connaissances et compétences préalables
Droit immobilier I

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES
Cette UE contribue au développement des compétences suivantes
<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer face à un public de spécialistes ou de non-spécialistes, dans des contextes nationaux et internationaux <ul style="list-style-type: none"> ◦ Maîtriser les méthodes et les moyens de communication en les adaptant aux contextes et aux publics ◦ Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques des secteurs professionnels

Objectifs de développement durable
Aucun

Acquis d'apprentissage spécifiques
Mémoriser et restituer des informations dans des termes voisins de ceux appris.
Traduire et interpréter de l'information en fonction de ce qui a été appris.
Distinguer, classer, mettre en relation les faits et la structure d'un énoncé ou d'une question.

Contenu de l'AA Droit et administration foncière 2

- a. Introduction au droit des obligations et des contrats.
- b. Location des biens immeubles
- c. Vente d'immeubles
- d. Donations et successions
- e. La responsabilité civile
- f. Notion de droit de la construction (droits et obligations des intervenants, marchés privés et publiques, loi Breyné,...)
- g. Le cadastre

Méthodes d'enseignement

Droit et administration foncière 2 : cours magistral, étude de cas

Supports

Droit et administration foncière 2 : syllabus, Code Civil

Ressources bibliographiques de l'AA Droit et administration foncière 2

Notes de cours.

Code civil belge (dernier en date)

Articles et jugements divers remis lors des séances.

Évaluations et pondérations

Évaluation	Note globale à l'UE
Langue(s) d'évaluation	Français
Méthode d'évaluation	Interrogations continues. Une note de plus de 10/20 durant l'année dispense l'étudiant d'un examen en session dans le cas contraire, il présente un examen oral en session portant sur l'intégralité de la matière et la note finale comprend l'évaluation continue (30%) et la note de l'examen (70%)

Report de note d'une année à l'autre pour l'AA réussie en cas d'échec à l'UE

Droit et administration foncière 2 : **non**

Année académique : **2024 - 2025**